

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13/02/2021

Mme le Maire ouvre la séance à 9h.

Elle propose 1 personne secrétaire de séance Cécile ROHAUT ; qui accepte

Présents :

BERTON-FAURE Eva, CAPPATTI Jean Claude, GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien, HENRY Olivier, LAPERDRIX Dominique, PHILIP Albert , , RIBIERE Alain, ROHAUT Cécile, SARAMITO Gérard.

Absents excusés : 4

Absents non excusés : 0

Procurations :

DELORME Nicolas donne procuration à GUGLIELMINO Fabien
LEMPEREUR Flore donne procuration à LAPERDRIX Dominique
REGENT Maud donne procuration à BERTON-FAURE Eva
TORRI Christine donne procuration à GIRAUD-LAZZARI Monique

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

Présentation des points à l'ordre du jour :

- DOB (débat d'orientation budgétaire)
- Dél. : Pacte de gouvernance CCPP
- Dél. : Convention suivi nappe du Paillon (CCPP)
- Dél. : Charte des communes pastorales
- Dél. : Règlement du cimetière
- Dél. : Signature de la charte de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Dél. : Adhésion au SICTEU
- Dél. : Modification de la commission « Appels d'offres »
- Dél. : Modification de la commission « Urbanisme »
- Dél. : Modification de la désignation du référent PAVE (CCPP)
- Dél. : Modification des membres de la commission municipale technique»
- Dél. : Modification de la délégation de fonction : gestion du personnel communal technique

- Dél : Mise en place du compte épargne temps

Questions diverses

Le maire demande à l'assemblée d'accepter le rajout d'une délibération sur un nouveau plan de financement du parking

Voté à l'unanimité

DEBATS :

- DOB (débat d'orientation budgétaire) et rapport

Le DOB doit permettre d'instaurer une véritable discussion au sein de l'assemblée délibérante. D'abord sur les grandes orientations et objectifs financiers de la collectivité, mais aussi sur ses ressources à moyen terme et le bilan de l'exercice précédent. Cet objectif implique de mettre à

disposition de nombreuses informations. Pour garantir cette transparence, la loi NOTRe du 7 août 2015 oblige désormais les collectivités à présenter un rapport sur *les orientations budgétaires* (en précisant les hypothèses retenues d'évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes),

les engagements pluriannuels

et la gestion de la dette. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 y ajoute deux nouvelles informations : *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement*

et l'évolution du besoin de financement annuel.

le rapport doit également exposer

la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération)

et la durée effective du travail.

Ce débat constitue une première étape du cycle budgétaire de l'action de la commune.

Il précède l'examen du budget primitif et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement en Conseil Municipal. Le DOB n'a cependant aucun caractère décisionnel.

La loi du 06/02/1992, impose ce débat aux communes de 3500 habitants et plus, il n'est donc pas obligatoire pour la commune de Coaraze mais le conseil municipal a décidé de sa propre volonté de l'instituer afin :

- D' informer les conseillers municipaux de la situation financière de la commune avant le vote du budget.
- De présenter les orientations budgétaires de l'année en cours .

1) **Contexte économique national**

Une économie française durement touchée par la pandémie COVID-19. Dans ce contexte incertain quand à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, **la croissance française** devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, **le taux de chômage** devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Au regard de la hausse attendue du chômage, **l'inflation** devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

2) **Loi des finances 2021: les grandes orientations qui affectent le budget communal**

La loi de finances pour 2021 prévoit dans ses grands axes :

- **La suppression des dégrèvements de TH** , le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales (le produit du foncier bâti des départements). En conséquences, les collectivités ne doivent plus voter le taux de la taxe d'habitation. Pour les communes, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux

départemental de TFPB votés en 2020, sachant que le taux départemental 2020 s'élève à 10,62%.

Le taux applicable sur la commune de COARAZE sera de 22,62% (perte de 2,68% étant donné que le taux appliqué pour la TH était de 13,30 %)

Cependant ,la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement.

- L'automatisation du FCTVA dès 2021

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

- Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

Le taux de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5 % (5% pour la commune de COARAZE) peut être majoré mais de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux. Il sera également possible d'exonérer de taxe d'aménagement des places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements.

3) Les tendances des finances locales: présentation des masses budgétaires et des principaux agrégats.

Section Fonctionnement

DEPENSES			
	2019	2020	Evolution %
Charges à caractère générale	279 249	306 913	+ 9,90
Charges de personnel	332 483	333 100	+ 0,18
Atténuations de produits (FPIC)	2 741	2 388	- 12,87
Autres charges gestion courante	85 077	74 978	-11,87
Charges financières	9 365	13 022	+ 39,04
Charges exceptionnelles	1 348	400	- 70,32
Total Dépenses réelles de fonctionnement	710 263	730 800	+ 2,89

Cette augmentation des dépenses se traduit par :

- Une augmentation du coût des entretiens de terrains
- Augmentation des fournitures d'entretien et vêtements de travail.
- Augmentation des dépenses de voirie.
- Augmentation des intérêts d'emprunts dus au parking.
- Honoraires avocat plus importants.

RECETTES			
	2019	2020	Evolution %
Atténuations charges (IJ cpam)	9 982	14 610	+ 46,36
Produits des services	74 551	45 300	- 39,24
Impôts et taxes	484 646	496 986	+ 2,54
Dotations et participations	116 769	117 729	+ 0,82
Autres produits gestion courante	93 644	73 866	- 21,12
Produits exceptionnels	9 103	15 795	+ 73,51
Total Recettes fonctionnement	788 695	764 286	- 3,09
Report Excédent de fonctionnement N-1	516 483	175 853	- 65,95
Total Recettes cumulées de fonctionnement	1 305 178	940 139	

Cette diminution des recettes se traduit par :

- redevance cantine scolaire diminuée suite à la fermeture de l'école (COVID)
- sur exercice 2019 rattrapage loyers 2016/2017 orange soit 19 000 €
- Pour info : le report de fonctionnement c'est amoindri du faite d'un virement de 419 061 € en section d'investissement.

Ratios

ANALYSE EQUILIBRES FINANCIERS					
Chiffres clés	En milliers d'€	€/HAB	En milliers d'€	€/HAB	Evolution
	2019	2019	2020	2020	%
Total des produits de fonctionnement	788 695	927	764 286	899	- 3
Total des charges de fonctionnement	710 264	835	730 800	859	+ 2,9
Total des ressources d'investissement	1 336 148	1 570	684 177	804	- 48
Total des dépenses d'investissement	404 946	475	1 191 669	1 401	+ 194
Encours de la dette au 31/12 /2019	944 635	1 110	901 930	1 061	- 4,52

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
	2019	2020	2021
CAF	412 543 €	369 761 €	209 339 €

La Capacité d'autofinancement (CAF) brute, représente le résultat excédentaire de la section de fonctionnement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement + report excédent N-1 et les charges réelles de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement accuse une baisse de 49% depuis 2019. Cette chute brutale se caractérise par un virement en section investissement d'un montant de 419 061 € pour le financement d'une partie du parking ainsi que les travaux intempéries des Faisses.

La baisse ainsi créée est une alerte à prendre en compte qui engage à rechercher des économies ainsi que des nouvelles recettes car la section fonctionnement du budget doit dégager un excédent pour alimenter la section investissement dont les capacités sont actuellement diminuées.

Épargne brute

L'épargne brute est calculée en fonction du compte administratif. Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement – titres émis – sur les charges réelles de fonctionnement – mandats émis.

C'est un indicateur permettant de vérifier que le paiement des annuités d'emprunt est assuré et qu'à minima une partie des dépenses d'investissements peut être autofinancé.

Pour la commune en 2020, l'épargne brute s'élève à 33 486 €. Elle ne permet donc pas de payer l'annuité d'emprunt s'élevant à 65 401.80 € pour l'année 2021.

Cet indicateur nous met donc en alerte sur le fait que nous devons impérativement effectuer un travail de restructuration sur la partie fonctionnement dès à présent. Diminuer les charges compressibles au maximum et aller chercher de nouvelles recettes afin de retrouver rapidement une épargne suffisante pour payer l'annuité d'emprunt.

Dépenses de personnel

Il faut savoir qu'en moyenne ceux-ci représentent 35 à 50% des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire le poste le plus important.

dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

$$333\,100 / 730\,800 = 45,6\%$$

Moyenne strate : 44,3%

Plus la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement sera élevée et plus cela limitera nécessairement l'autofinancement disponible et donc la capacité d'investissement de la commune. Maîtriser l'évolution de cette dépense est donc fondamental. Plusieurs pistes sont à l'étude avec l'appui du centre de gestion.

État de la dette

ECHEANCIER DES EMPRUNTS
pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Date échéance	Objet de la dépense	Compte	Organisme prêteur	Durée/ périodicité, taux,	Type d'emprunt	Dette en capital # à l'origine au 1er jan. *	Annuités à payer pour l'exercice	Dont				
								Intérêts+Frais		Amortissements		
								Imputation	Montant	Imputation	Montant	
MOIS DE JANVIER												
07/01/2021	CONSTRUCTION PARKING JF0713	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# 600000.00 * 579616.36	8292.42	66111	1463.53	1641	6828.89	
07/01/2021	ACQUISITION CELESCHI JF0697	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# 100000.00 * 96602.73	1382.07	66111	243.92	1641	1138.15	
TOTAL DU MOIS DE JANVIER								9674.49		1707.45		7967.04
MOIS DE MARS												
15/03/2021	construction PAJ 7465	1641	C.R.C.A.M.	240 / 12 3.1800%		# 400000.00 * 225710.99	26703.84	66111	7177.61	1641	19526.23	
TOTAL DU MOIS DE MARS								26703.84		7177.61		19526.23
MOIS DE AVRIL												
07/04/2021	CONSTRUCTION PARKING JF0713	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	8292.42	66111	1446.29	1641	6846.13	
07/04/2021	ACQUISITION CELESCHI JF0697	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	1382.07	66111	241.05	1641	1141.02	
TOTAL DU MOIS DE AVRIL								9674.49		1687.34		7987.15
MOIS DE JUILLET												
07/07/2021	CONSTRUCTION PARKING JF0713	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	8292.42	66111	1429.00	1641	6863.42	
07/07/2021	ACQUISITION CELESCHI JF0697	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	1382.07	66111	238.17	1641	1143.90	
TOTAL DU MOIS DE JUILLET								9674.49		1667.17		8007.32
MOIS DE OCTOBRE												
07/10/2021	CONSTRUCTION PARKING JF0713	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	8292.42	66111	1411.67	1641	6880.75	

ECHEANCIER DES EMPRUNTS
pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Date échéance	Objet de la dépense	Compte	Organisme prêteur	Durée/ périodicité, taux,	Type d'emprunt	Dette en capital # à l'origine au 1er jan. *	Annuités à payer pour l'exercice	Dont				
								Intérêts+Frais		Amortissements		
								Imputation	Montant	Imputation	Montant	
07/10/2021	ACQUISITION CELESCHI JF0697	1641	C.R.C.A.	240 / 3 1.0100%		# * * *	1382.07	66111	235.28	1641	1146.79	
TOTAL DU MOIS DE OCTOBRE								9674.49		1646.95		8027.54
TOTAL DE LA SELECTION :						# 1100000.00 * 901930.08	65401.80		13886.52		51515.28	

Encours de la dette

L'encours de la dette de la commune situe l'importance de son endettement existant.

$$\text{Encours de la dette} / \text{Recettes réelles de fonctionnement} \\ 65\,402 / 764\,286 = \mathbf{8,55\%}$$

Dette par habitant

$$65\,402 / 851 = \mathbf{77\,€}$$

Plus l'endettement de la commune est élevé et moins l'autofinancement disponible pour de nouveaux investissements pourra être important, car l'autofinancement sert avant tout à rembourser le capital emprunté des années passées.

La capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

$$\text{capital restant dû} / \text{épargne brute} \\ 901\,930 / 34\,486 = \mathbf{26\,ans}$$

Durée moyenne de vie des emprunts actuels : 18 ans

A noter quand même que dans ce ratio, n'est pas pris en compte l'excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1

Fiscalité

TAUX	TAUX APPLIQUÉS DEPUIS 2008	TAUX MOYEN APPLIQUÉS CCPP
Taxe Habitation	13,30	15,10
Foncier bâti	12,00	12,16
Foncier non bâti	40	31,01

A noter : Le taux des impôts locaux de la commune sont inchangés depuis 2008. Cette option correspond à un choix du conseil municipal.

Il serait peu être envisageable de revoir ces derniers au vue de la suppression des dégrèvements de TH qui va engendrer sur 2022 pour la commune, une perte de 2,68%.

Section Investissement

DEPENSES			
	2019	2020	Evolution %
Dépenses d'équipement	368 380	1 148 400	+ 211,74
Remboursement du capital de la dette	36 566	43 270	+ 18,36
Total Dépenses réelles de fonctionnement	404 946	1 191 670	+ 194,28

Cette augmentation se traduit en partie par :

- déblocage fonds parking pour 382 374 €
- déblocage à hauteur de 95% des fonds pour intempéries Faisses : 369 000 €
- Achat Celeschi pour 120 000€
- voirie 2019 62 964 €
- Performance énergétique école pour 105 372 €

RECETTES			
	2019	2020	Evolution %
Report excédent investissement N-1		595 229	
Subventions d'investissement	224 688	205 680	- 8,46
Dotations fonds divers (FCTVA, TA, virement section fonctionnement)	411 460	477 740	+ 16,11
Emprunt	700 000	0	
Total Recettes réelles d'investissement	1 336 148	1 279 406	- 4,25

Sur l'exercice 2020, la section investissement dégage donc un excédent de 87 736 €.

L'investissement sur les projets en continuité

1. Le parking: augmentation de la ligne de 556 000€ . (voir délibération pour explication plan de financement et nouvelles demandes de subvention)
2. Ludothèque: lancement dossier de demande de subvention.
3. Plateforme DZ ou aire de posée pour un montant de 25 000€
4. Rénovation du four communal: en attente retour subvention
5. Aménagement village Jardin cimetière accès salle cadran solaire: pour un montant de 45 000€
6. Travaux Maison Celeschi: en attente chiffrage travaux par l'entreprise IC Bat pour effectuer demande de subvention.

L'investissement sur les nouveaux projets en cours d'étude

1. Achat Maison Millo pour installation commerce. Une proposition écrite a été faite pour un montant de 270 000€. Projet pouvant être subventionnable à hauteur de 70%
2. Voirie 2021 pour un montant de 50 000€
3. Performance énergétique Mairie: étude à réaliser

Budget annexe de l'eau

Le compte administratif du budget annexe de l'eau n'ayant pas encore été communiqué, il sera présenté en détails lors du vote du budget.

Concernant les nouveaux investissements à inscrire, il a été noté:

1. La rénovation de la station de pompage pour un montant de 180 000€ subventionnable à hauteur de 70%.
2. STEP phase 2 à hauteur de 80 000€ (montant global projet 160 000€)
3. Inspection générale des réseaux assainissement : étude à effectuer
4. Etudes et exécution Pluviale village (dissociation eaux usées) + étude pluviale sur toute la commune.

4) En conclusion

Les dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2021 devront être maîtrisées et revues à la baisse afin de dégager une épargne brute nécessaire pour le remboursement de la dette et le financement des projets d'investissements.

Les recherches de nouvelles recettes sont à poursuivre.

En terme d'investissement, les nouvelles propositions faites permettront de dégager essentiellement une recette de fonctionnement (Achat Millo et Travaux Celeschi).

Le parking va vraisemblablement nous mener à un emprunt supplémentaire.

Il faudra donc être vigilant sur les projets à venir et privilégier le recours à un maximum de demande de subvention avant le recours à un éventuel emprunt.

Vote à l'unanimité

- Dél : Pacte de gouvernance CCPP

Le 16 juillet 2020, la CCPP a voté une délibération concernant le désir d'établir avec les communes un pacte de gouvernance, ce qui est prévu par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Ce pacte établit les principes essentiels qui permettront aux communes de participer autrement aux activités de la CCPP.

- 1) représentation minimale de chacune des communes
- 2) information directe des conseillers municipaux : convocation- note de présentation- -rapport orientation budgétaire- budget et CR
- 3) participation aux commissions thématiques
- 4) mise en place de groupes de travail : vice président + élus municipaux
- 5) reconduction du conseil de développement avec 13 membres
- 6) collaboration plus constructive entre les services intercommunaux et communaux
- 7) mise en place de service mutualisé au service des communes (ex ADS autorisation des droits du sol)
- 8) mise en place de mutualisation pour l'exercice de compétences de la CCPP(maison des services publics – salles communautaires de spectacle et programmation- collecte des encombrants convention

9) dotation de solidarité et fonds de concours

Il est aussi noté le maintien du conseil de développement comportant 13 membres , important pour les analyses et propositions qu'il peut apporter à la CCPP.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Convention suivi nappe du Paillon (CCPP)

Cette convention de partenariat serait signée entre le SMIAGE (syndicat Mixte Inondations , aménagement et gestion de l'eau maralpin) et les différents partenaires dont les communes de la communauté.

L'objet de la convention est de préciser les modalités du partenariat portant la création d'un réseau de suivi unifié sur le bassin versant des Paillons en vue de l'acquisition, la centralisation et le partage des données et des connaissances entre les collectivités et leurs établissements publics, les préleveurs, l'agence de l'eau, les services de l'état ;

L'objectif de la création de ce réseau est la protection de la ressource grâce à une gestion raisonnée de la ressource en eau et de sécuriser et garantir l'approvisionnement en eau potable actuel et futur.

Actuellement ; seule la lambrusque et le jouncas sont intégrées au réseau.

Il faudra rajouter : la source du terron et la station de pompage

SMIAGE

L'animation, l'analyse des données, la diffusion des données, le stockage des données seront assurés par le SMIAGE

L'installation d'appareils de mesure sur de nouveaux points peut être évolutif et gérée en régie par le SMIAGE.

Le réseau de suivi intégrera les données mesurées relatives aux ouvrages d'exploitation gérés par la commune : piézométrie- débits des sources- températures- conductivité- volumes prélevés

Le suivi de la qualité des eaux souterraines sera établi à partir de la synthèse de l'ARS (mesures complémentaires possibles qui sera discuté entre les partenaires lors des comités de suivi

COMMUNE

- permettre l'accès aux sites et ouvrages

- transmettre les données journalières de piézo, de débit et de prélèvement d'eau des captages

- transmettre les données de qualité des eaux acquises lors des suivis spécifiques qui seraient menés à l'initiative de la commune

PARTICIPATION FINANCIERE

La régie est assurée par le SMIAGE avec la participation financière de l'Agence de l'eau

Vote à l'unanimité

- Dél. : Charte des communes pastorales

L'Association des Communes Pastorales de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (ACP SUD PACA) a **décidé d'élaborer**, en partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP), la **présente « Charte des Communes et des Territoires Pastoraux »**.

En effet le soutien aux filières d'élevages pastoraux, la promotion du pastoralisme, la défense du pastoralisme, la préservation de la biodiversité des zones pastorales, les aménagements et les équipements nécessaires à l'accueil des bergers et de leurs troupeaux sur les territoires des adhérents ainsi que leur prise en compte dans les documents d'Urbanisme (SCOT, PLU, ...) faisant partie des objectifs de l'ACP SUD PACA et de la FNCP, il est apparu fondamental d'aller plus loin en proposant aux Communes et aux Territoires Pastoraux qui le souhaiteront de souscrire à la présente « Charte des Communes et des Territoires Pastoraux ».

Il est très important que les territoires pastoraux montrent leur solidarité car c'est ce qui fera notre force. **l'assemblée générale de l'ACP aura lieu le samedi 13 mars** en visio-conférence.

Vote à l'unanimité

- Dél. : Règlement du cimetière

La gestion du cimetière n'avait pas fait l'objet d'un règlement ; il permettra de résoudre plus facilement les interventions dans ce secteur.

Vote à l'unanimité

Dél. : Signature de la charte de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

A la suite d'une rencontre avec le directeur régional de la CMA, en accord avec leur charte de soutien à l'activité économique de proximité, le maire demande que la commune signe cette charte qui exprime les actions de soutien et pour lesquelles nous sommes d'accord ; cela nous permettra également d'accéder au listing des entreprises artisanales immatriculées sur la commune.

Voté à l'unanimité

- Dél. : Adhésion au SICTEU

Qu'est ce que le SICTEU ? c'est Le Syndicat Intercommunal du traitement des Eaux Usées de la vallée du Paillon gère la construction, l'installation et l'entretien du réseau communautaire de traitement des eaux usées.

A la suite d'une réunion avec le SILCEN dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'assainissement, le raccordement au réseau collectif du quartier de la Feuilleraie via le réseau de Bendejun nécessite sans doute une adhésion au SICTEU ; une entrevue avec le président du SILCEN et le président du SICTEU est à organiser pour en savoir plus sur les modalités d'adhésion .

Le maire demande le report de cette délibération .

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification de la commission « Appels d'offres »

A la suite de la démission d'un conseiller municipal, les modifications s'imposent dans cette commission :

Titulaires : SARAMITO-FAURE-PHILIP et GUGLIELMINO

Suppléants : CAPPATTI- HENRY-DELORME et ROHAUT

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification de la commission « Urbanisme »

Idem pour cette commission

GIRAUD-LAZZARI- RIBIERE- HENRY- SARAMITO- DELORME- PHILIP- et GUGLIELMINO

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification de la désignation du référent PAVE (CCPP)

commission du schéma de déplacement et de transports communautaires

GUGLIELMINO Fabien

Accessibilité du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

CAPPATTI Jean Claude

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification des membres de la commission municipale technique

SARAMITO (maîtrise d'ouvrage de projets d'investissements et suivis de ces chantiers

PHILIP (régie de l'eau et agents)

CAPPATTI (voiries)

GUGLIELMINO (bâtiments espaces publics, régie agents techniques)

Vote à l'unanimité

- Dél. : Modification de la délégation de fonction concernant un conseiller municipal délégué

Lors du CM du 23/05/2020, ont été votés les conseillers délégués ; à la suite d'une démission d'un conseiller délégué, celui-ci sera remplacé par M GUGLIELMINO avec une délégation à la voirie et aux bâtiments ;

Ceci entraîne le versement de l'indemnité de l'élu de 130,00€/m

Vote à l'unanimité

- Dél : Mise en place du compte épargne temps

Madame Le maire demande à pouvoir saisir le comité technique du CDG06 afin de mettre en place le compte épargne temps pour les agents communaux titulaires et contractuels afin de faciliter la gestion des congés.

Vote à l'unanimité

- Del : Nouveau plan de financement pour le Parking

Pour permettre une diminution de la part communale concernant le marché engagé pour le parking, il sera fait appel à une demande de subvention complémentaire auprès de nos partenaires suivant le plan présenté qui réduirait la part communale d'environ 250 000€

Vote à l'unanimité

La séance est close à 12h10